


Avis public

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet du Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2) afin de revoir les secteurs où est autorisé l'usage « Résidence de tourisme » et d'interdire le changement de vocation de certains immeubles de grande hauteur

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA18 25 0389 du 2 octobre 2018, le projet du *Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2) afin de revoir les secteurs où est autorisé l'usage « Résidence de tourisme » et d'interdire le changement de vocation de certains immeubles de grande hauteur;*

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mardi 23 octobre 2018, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, Salle Le Plateau au rez-de-chaussée.

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 5 octobre 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx